

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 2 avril 2015 et affichée le 2 avril 2015.

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Brigitte BECK-ERNWEIN, Mme Céline CAMPION, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Julien SUPPER à Mme Colette NEGRI, Mme Aurélia MAYERY à M. Denis KOULMANN

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte BECK-ERNWEIN

Assistaient également à la séance : Mme Corinne SCHLINCKER, Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR

2015-21	Compte administratif 2014 et Affectation du résultat de l'exercice 2014
2015-22	Fixation des taux des trois taxes directes locales
2015-23	Vote des Budgets primitifs 2015
2015-24	Organisation d'un centre de loisirs sans hébergement - juillet 2015
2015-25	Création des emplois saisonniers
	Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir

2015-21 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Vu la nécessité de corriger les anomalies dues à une erreur matérielle portant sur la reprise des résultats de 2014 et impactant la balance du compte administratif et l'affectation du résultat 2014,

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE D'ENNERY :

Mme le Maire présente la balance corrigée du compte administratif 2014 de la commune d'Ennery.

BALANCE GENERALE				
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	RESULTAT DE CLOTURE
Section de fonctionnement	2 506 958.62	3 727 975.26	1 221 016.64	9 841 137.81
Excédent antérieur reporté			8 620 121.17	
Section d'investissement	900 030.23	1 668 092.12	768 061.89	-575 976.83
Déficit antérieur reporté			- 1 344 038.72	

Résultat de clôture : 9 265 160.98 €

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Denis KOULMANN, délibérant sur le compte administratif dressé par Mme Ghislaine MELON, Maire,

- Approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus du compte administratif 2014 de la commune d'Ennery
- Décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération 2015-10 en ce qu'elle vise le compte administratif 2014 – Commune d'Ennery.

➤ AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – COMMUNE D'ENNERY :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 221 016.64
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 8 620 121.17
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 9 841 137.81

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	-575 976.83
Excédent (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	-116 682.11
Excédent de financement	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	-692 658.94

DECISION D'AFFECTATION	
1-AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	692 658.94
2-REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	9 148 478.87

- Décide de rapporter la délibération 2015-11 en ce qu'elle vise l'affectation du résultat 2014 – Commune d'Ennery.

2015-22 FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **fixe** les taux, sans variation, des trois taxes directes locales pour l'année 2015 à :

Libellés	Bases notifiées	Taux	Variation de taux	Produit en résultant
Taxe d'habitation	1 566 000	8.45 %	0 %	132 327
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 493 000	8.54 %	0 %	469 102
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24000	44.33 %	0 %	10 639
Total				612 068 €

- **autorise** Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2015-23 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

1. BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE D'ENNERY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2015 de la Commune d'Ennery, arrêté comme suit :

BALANCE GENERALE		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 275 270.00	12 275 270.00
Section d'investissement	11 928 817.00	11 928 817.00

2. BUDGET PRIMITIF 2015 – REGIE CHAMBRE FUNÉRAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2015 de la Régie de la Chambre Funéraire d'Ennery, arrêté comme suit :

BALANCE GENERALE		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	7 445.00	7 445.00
Section d'investissement	0.00	0.00

2015-24 ORGANISATION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – JUILLET 2015

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réalisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement par la commune, à la Boîte à Couleurs, au mois de juillet 2015.

Cette réalisation fait suite à la volonté de la Municipalité de conforter son accueil périscolaire et de mettre en place un accueil extrascolaire.

Le premier centre de loisir organisé par la commune aura lieu du 6 juillet au 31 juillet 2015 à la Boîte à Couleurs, ce qui sous-entend le vote de tarifs particuliers et le recours à des animateurs employés par la commune.

Mme le Maire soumet le Règlement Intérieur du Centre de Loisirs et précise que la Boîte à Couleurs sera fermée au mois d'août 2015. De même, l'organisation d'un centre aéré pourra également se réaliser lors de la première semaine des vacances de la Toussaint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'organiser un Centre de Loisirs Sans Hébergement à la Boite à Couleurs en juillet 2015
- Valide le Règlement Intérieur du Centre de Loisirs
- Fixe les tarifs en fonction du quotient familial, comme suit, étant entendu que les inscriptions se font à la semaine et que le règlement ne peut pas s'effectuer avec des bons associatifs :

Quotient Familial	< 650	De 650 à 1 000	> 1 000
Tarifs journaliers - Familles d'Ennery	15.00 €	17.00 €	19.00 €
Montant forfaitaire dû en cas de retard - Familles d'Ennery	19.00 €	19.00 €	19.00 €
Tarifs journaliers - Familles extérieures	17.00 €	19.00 €	21.00 €
Montant forfaitaire dû en cas de retard - Familles extérieures	21.00 €	21.00 €	21.00 €

- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2015-25 CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° relatif à l'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la commune d'Ennery connaît un accroissement saisonnier d'activité, pendant la période estivale, dans le domaine des travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts et dans le domaine de l'animation, du fait de l'organisation d'un centre de loisirs au mois de juillet à la Boite à Couleurs,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer 3 postes d'adjoint technique 2^e classe, non titulaire, à temps complet pour la période du 01/06/2015 au 30/09/2015 et un 4^{ème} poste d'adjoint technique 2^e classe du 01/07/2015 au 31/08/2015,
- **Décide** de créer 2 postes d'adjoint d'animation 1^{er} échelon à temps complet pour la période du 3 juillet 2015 au 31 juillet 2015 et 1 poste d'animateur 6^e échelon à temps complet pour la période du 3 juillet 2015 au 31 juillet 2015, pour le centre aéré de la Boîte à Couleurs,
- **Charge** Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

➤ *Décisions par délégation de pouvoir*

• **DECISION 2015-13**

Acquisition de fleurs auprès de l'entreprise MALASSE. Le montant de la commande s'élève à 7 162,63€ TTC.

• **DECISION 2015-14**

Carottage, regarnissage et fourniture de produits pour le terrain d'honneur auprès de l'entreprise TECHNIGAZON. Le montant de la commande s'élève à 5 381,52€ TTC.

• **DECISION 2015-15**

Attribution et signature du marché avec MOSELLE AGENCE TECHNIQUE pour l'étude de faisabilité globale pour le réaménagement de la salle omnisports d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 10 326 € TTC.

➤ **DIVERS**

- Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de la Carte postale envoyé par les élèves de la classe de CE2 – CM1, ayant bénéficié de la classe de neige à Savines-le-Lac du 9 au 14 mars 2015, des remerciements des habitants pour le repas des seniors, des remerciements du Principal du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz pour la contribution de la commune au séjour, à Mende, en Lozère, des jeunes élèves du collège qui sont, depuis le 26 mars, Vice-Champions de France de Volley-Ball
- M. Dominique Laurent, rend compte de la formation gratuite dont a bénéficié la Police Municipale d'Ennery, le 24 mars 2015, sur les installations de tir dynamique d'Ammanvillers et de Saint Privat-La-Montagne grâce à la convention passée avec la Direction Zonale des C.R.S. EST. Les conseillers municipaux ont pu constater l'apport de cette formation en terme de sécurité et maîtrise du port d'arme.
- Le prochain Conseil Municipal se réunira lundi 18 mai 2015 à 20h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h50

Le Maire,
Ghislaine MELON